

- Passage à la Hors Classe des PE -

Fiche de suivi à compléter et à retourner à la section :

SE-UNSA 72
Maison des syndicats 4, rue d'Arcole 72000 LE MANS
72@se-unsa.org



NOM :

Prénom :

Mail :

Syndiqué(e) : oui non

Éléments du barème

Barème de base = (échelon au 31/08/17 x 2) + note pédagogique au 31/08/16

+1 point directeur-trice

+1 point conseiller-ère pédagogique

+1 point REP*

+2 points REP+*

Des conditions de durée d'exercice sont nécessaires pour pouvoir en bénéficier : il faut au moins 4 ans dans la même école, année en cours comprise.

Échelon actuel :

Date de cet échelon :

Note :

Date de l'inspection :

Directeur-trice en 2016/2017 :

oui

non

Conseiller-ère pédagogique en 2016/2017 :

oui

non

Exercice en REP depuis 2013 au moins :

oui

non

Exercice en REP+ depuis 2013 au moins :

oui

non

Éléments complémentaires en cas d'égalité de barème :

AGS au 01/09/2017 :

Date de naissance :

Pour les non-syndiqués :

Adresse personnelle :

Tél :

Mail :

Souhaite recevoir de la documentation sur le SE-UNSA

Souhaite adhérer au SE-UNSA